



**HAL**  
open science

# Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens. - Bois de la Brume et Mare de Tornibus - Plans d'eau de Cannes-Ecluse - Île de la Thérrouanne - Coteaux calcaires de la Grande-Paroisse

Jérémy Détrée, Fabrice Perriat, Jérôme Wegnez

## ► To cite this version:

Jérémy Détrée, Fabrice Perriat, Jérôme Wegnez. Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens. - Bois de la Brume et Mare de Tornibus - Plans d'eau de Cannes-Ecluse - Île de la Thérrouanne - Coteaux calcaires de la Grande-Paroisse. [Rapport de recherche] CBNBP-MNHN, Délégation Île-de-France, 61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris cedex 05 - France. 2018, 20p. hal-01905465

**HAL Id: hal-01905465**

**<https://hal.science/hal-01905465>**

Submitted on 25 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Conservatoire botanique national du Bassin parisien**

Une structure au cœur du développement durable

Connaître  
Comprendre  
Conserver  
Communiquer

# Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens

- « Bois de la Brume et Mare de Tornibus » (95)
  - « Plans d'eau de Cannes-Ecluse » (77)
    - « Île de la Thérrouanne » (77)
- « Coteaux calcaires de la Grande-Paroisse » (77)



**Conservatoire botanique national du Bassin parisien**

UMS 2699 – Unité Inventaire et suivi de la biodiversité

Muséum national d'Histoire naturelle

61, rue Buffon - CP 53 - 75005 Paris - France

Tél. : 01 40 79 35 54 – [cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)



**Conservatoire botanique national du Bassin parisien**

Une structure au cœur du développement durable

Connaître

Comprendre

Conserver

Communiquer

# Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens

Auteurs du rapport : Jérémy Détrée, Fabrice Perriat, Jérôme Wegnez

CBNBP, délégation Île-de-France

Janvier 2018

**Conservatoire botanique national du Bassin parisien**

Muséum national d'Histoire naturelle

61 rue Buffon - CP 53 - 75005 Paris Cedex 05 – France

Tél. : 01 40 79 35 54 – [cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)

# Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Île-de-France, sous la responsabilité de :

Frédéric Hendoux, directeur du CBNBP  
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien  
Muséum national d'Histoire naturelle  
61 rue Buffon, 75005 Paris Cedex 05  
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53  
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Jeanne Vallet, Responsable de la délégation Île-de-France  
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien  
Muséum national d'Histoire naturelle  
61 rue Buffon, 75005 Paris Cedex 05  
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53  
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

**Inventaires de terrain** : Jérémy Détrée, Fabrice Perriat, Jérôme Wegnez

**Rédaction et mise en page** : Jérémy Détrée, Fabrice Perriat, Jérôme Wegnez

**Cartographie** : Jérémy Détrée, Fabrice Perriat, Jérôme Wegnez

**Gestion des données, analyses** : Jérémy Détrée, Fabrice Perriat, Jérôme Wegnez

**Relecture** : Jeanne Vallet

**Saisie des données** : Christine Heim, Pierre Roger

Le partenaire de cette étude est :

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF)  
10 rue Crillon, 75194 Paris Cedex 04



**Crédit photo** :

Boisement à Blehne en épi du « Bois de la Brume et Mare de Tornibus » - © CBNBP/MNHN - F. Perriat.

# Sommaire

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>I- BOIS DE LA BRUME ET MARE DE TORNIBUS .....</b>	<b>5</b>
I.1 Présentation.....	5
I.2 Enjeux floristiques.....	6
I.3 Secteurs à enjeux et menaces .....	8
<b>II- PLANS D’EAU DE CANNES-ECLUSE.....</b>	<b>9</b>
II.1 Présentation.....	9
II.2 Enjeux floristiques.....	10
II.3 Secteurs à enjeux et menaces .....	11
<b>III- ÎLE DE LA THÉROUANNE .....</b>	<b>12</b>
III.1 Présentation.....	12
III.2 Enjeux floristiques.....	13
III.3 Secteurs à enjeux et menaces .....	14
<b>IV- COTEAUX CALCAIRES DE LA GRANDE-PAROISSE.....</b>	<b>14</b>
IV.1 Présentation .....	14
IV.2 Enjeux floristiques.....	14
IV.3 Secteurs à enjeux et menaces .....	17
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>20</b>

## Introduction

La région Île-de-France possède 35 espaces naturels bénéficiant d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur l'ensemble de son territoire. Certains de ces sites ont été désignés, tout ou partie, par la présence d'espèces végétales protégées.

Les services décentralisés de l'état ayant en charge leur préservation, la DRIEE IdF a sollicité le CBNBP pour mener une campagne d'inventaires visant à réactualiser les données floristiques de quatre sites régionaux en 2017 :

- le « Bois de la Brume et Mare de Tornibus », sur la commune de Maudétour-en-Vexin (Val d'Oise) ;
- les « Plans d'eau de Cannes-Ecluse » sur la commune de Cannes-Ecluse (Seine-et-Marne) ;
- l'« Île de la Théroutanne » sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne) ;
- les « Coteaux calcaires de la Grande-Paroisse » sur la commune de la Grande-Paroisse (Seine-et-Marne).

Ce travail vise à confirmer la présence des espèces ayant motivé la désignation de ces sites et d'évaluer les menaces pesant sur ces espèces. Ce document expose de manière synthétique les résultats de ces prospections.

# I- Bois de la Brume et Mare de Tornibus

## I.1 Présentation

Le site du « Bois de la Brume et Mare de Tornibus » (Figure 1) fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis octobre 1991. Situé dans le département de Val d'Oise sur la commune de Maudétour-en-Vexin, il s'étend sur 31,9 hectares et est subdivisé en 2 entités séparées par une route et un golf :

- Le Bois de la Brume, la plus à l'ouest :
- La Mare de Tornibus, la plus à l'est.

Le classement de ce site résulte de la présence de deux espèces protégées sur le territoire francilien :

- la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium* Honck., 1782) ;
- la Laïche lisse (*Carex laevigata* Sm., 1800).

Initialement, le site a été classé en 1991 car il « abrite deux espèces végétales (*Blechnum spicant* et *Eriophorum angustifolium*) légalement protégées sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France ». Contrairement à ce qui est indiqué dans l'arrêté, *Blechnum spicant* n'est pas une espèce protégée en Île-de-France et un arrêté modificatif a été publié en 2006 pour corriger cette erreur.

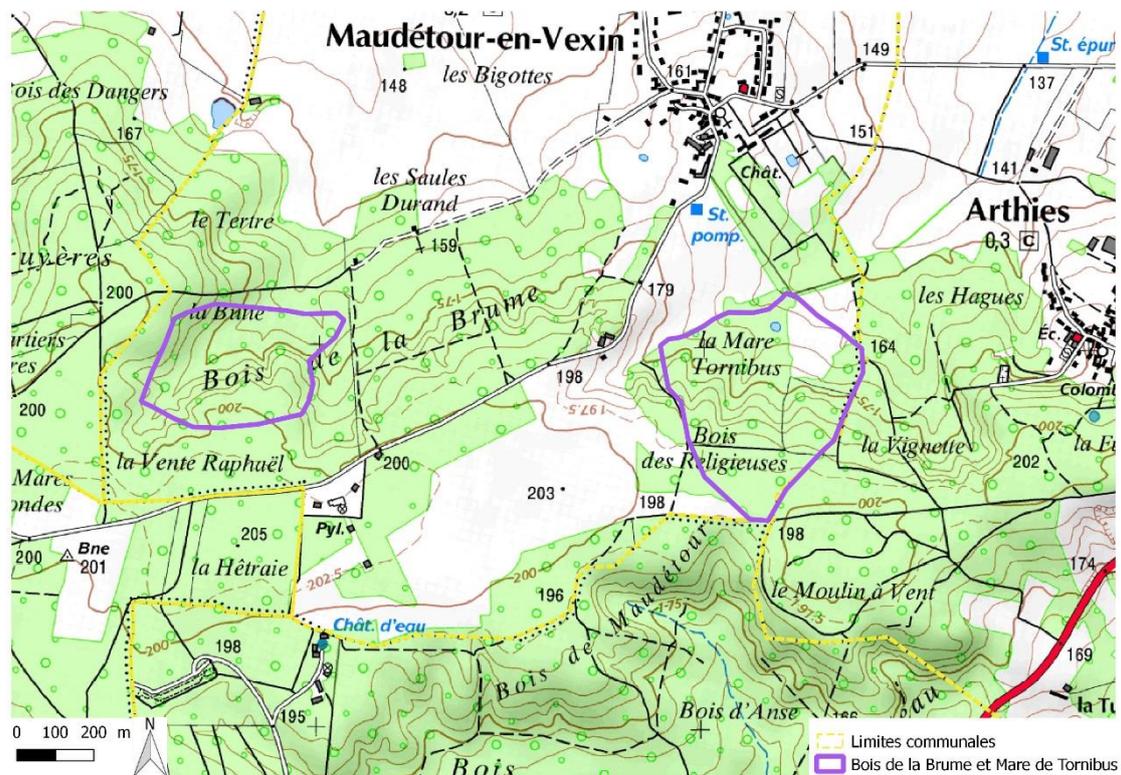


Figure 1 : Localisation de l'APPB du « Bois de la Brume et Mare de Tornibus » - Source IGN

## I.2 Enjeux floristiques

La liste des espèces à fort enjeu (espèces protégées au niveau régional et/ou inscrites dans les catégories de menaces les plus élevées de la liste rouge régionale) est présentée dans le tableau 1. Toutes périodes confondues (avant et après 2000), six espèces à fort enjeu sont mentionnées sur le site :

- **trois espèces protégées à l'échelle régionale dont aucune n'a été revue en 2017 ;**
- **deux espèces « En danger (EN) » dont une (*Carex strigosa*) a été découverte en 2017 et l'autre non revue en 2017 ;**
- **quatre espèces « Vulnérables (VU) » dont seulement deux ont été revues en 2017.**

**Tableau 1** : Synthèse des espèces patrimoniales de l'APPB du Bois de la Brume et Mare de Tornibus

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Rar. IDF 2016	Nb. Maille>2000	Cot. UICN IDF	Prot.	Dernière observation	Bois de la Brume	Mare de Tornibus	Commentaire
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	Laïche étoilée	RR	25	VU	/	2017	X	X	/
<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	Lysimaque des bois	RR	23	VU	/	2017	X	X	/
<i>Carex strigosa</i> Huds., 1778	Laïche à épis grêles	RRR	19	EN	/	2017	X		/
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale	RR	27	VU	PR	2012		X	1 seul individu en 2012, non revu
<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	Laïche lisse	RRR	9	EN	PR	2003	X (2003)	X (1989)	/
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites	RR	22	VU	PR	1989		X	Donnée reprise dans l'atlas des plantes protégées (1995)

Notons également la présence de deux espèces « **Quasi-menacées (NT)** », bien représentées sur le site, mentionnées dans le tableau 2.

**Tableau 2** : Synthèse des espèces quasi-menacées de l'APPB du Bois de la Brume et Mare de Tornibus

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Rar. IDF 2016	Nb. Maille>2000	Cot. UICN IDF	Prot.	Dernière observation	Bois de la Brume	Mare de Tornibus	Commentaire
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth, 1794	Blechnum en épi	R	54	NT	/	2017	X	X	/
<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille	RR	28	NT	/	2017	X	X	/

La grande majorité de ces espèces est inféodée aux aulnaies et boulaies tourbeuses qui se développent ponctuellement au niveau des ruisselets temporaires qui naissent au niveau des marnes du Stampien. A ce titre, cet APPB constitue indéniablement un site majeur dans la préservation de ces espèces, dont certaines ne bénéficient d'aucun autre périmètre de protection dans la partie valdoisienne du Vexin.

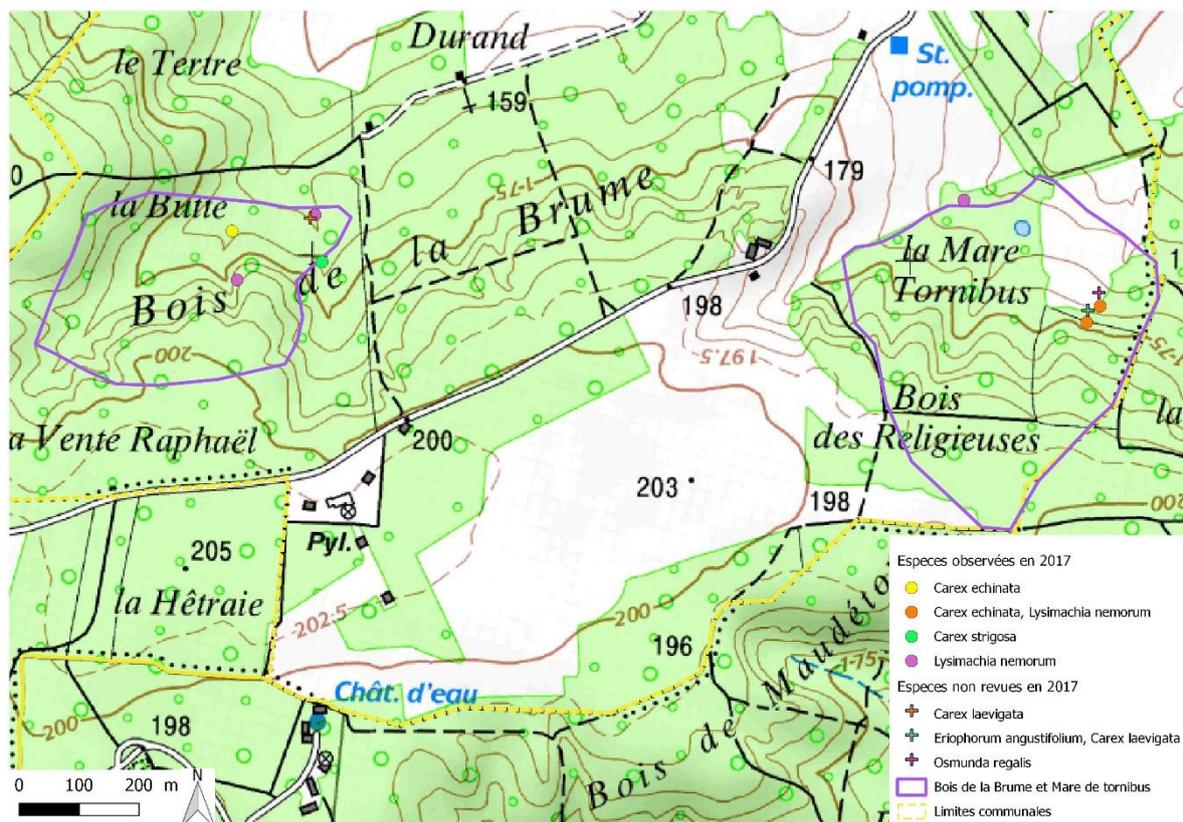
Les boisements tourbeux oligotrophes concentrent donc les enjeux floristiques du site et doivent, de fait, être préservés et maintenus dans un bon état de conservation.

Parmi les espèces patrimoniales, seule la Myrtille n'est pas liée à ce type de végétation, mais aux hêtraies-chênaies acidiphiles (souvent dominées par un faciès de Châtaignier).

L'inventaire du site mené les 14 et 22 août 2017 a permis de réactualiser la présence de cinq espèces patrimoniales, mais aucune des trois espèces protégées à l'échelle régionale n'a été retrouvée. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat :

- une dégradation des milieux, n'ayant pas permis la survie des espèces les plus exigeantes d'un point de vue écologique (Linaigrette à feuilles étroites, Laïche lisse, Osmonde royale) ;
- une prospection légèrement tardive pour garantir l'observation d'espèces à floraison tardivernale ou estivale à leur optimal (cas de la Laïche lisse) ;
- des populations à très faibles effectifs, rendant leur maintien dans le temps très incertain (un seul individu d'Osmonde royale découvert en 2012).

Il n'est donc pas possible d'affirmer avec certitude la disparition de l'ensemble de ces espèces sur le site. On notera néanmoins que deux des trois espèces protégées n'ont pas été revues depuis 1989 sur le site de la Mare de Tornibus (Linaigrette à feuilles étroites et Osmonde royale), alors que ce site a pourtant bénéficié d'autres inventaires depuis, en particulier lors de l'élaboration de l'atlas de la flore patrimoniale du Val d'Oise ou de suivis stationnels.



**Figure 2 :** Carte de localisation des espèces patrimoniales observées en 2017 sur le site de l'APPB du « Bois de la Brume et Mare de Tornibus » - Source IGN

### I.3 Secteurs à enjeux et menaces

#### **Milieux tourbeux**

Les enjeux floristiques, aussi bien au niveau du Bois de la Brume que de la Mare de Tornibus, sont concentrés exclusivement au niveau des aulnaies et boulaies tourbeuses. Ces boisements sont dominés par des taillis clairs d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et/ou de Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), tandis que leur strate herbacée est dominée par diverses fougères et laîches. Ils se développent dans les dépressions marécageuses longuement engorgées, sur substrat pauvre en nutriments, très acide et tourbeux. La strate arbustive est clairsemée, tandis que la strate bryophytique est riche en sphaignes, typiques de ce milieu et formant un tapis plus ou moins continu ou des bombements. Cette végétation très spécialisée joue un rôle fonctionnel et paysager très important et abrite des espèces patrimoniales spécifiques. Elle est en régression en Île-de-France, fragmentée et fortement menacée (drainage, eutrophisation...).

Sur le site, ces habitats tourbeux se localisent dans les zones de suintements, au niveau de vallons, principalement dans les parties basses du site, en lien avec la présence de la couche imperméable de marnes. C'est à cet emplacement que l'on retrouve l'intégralité des espèces patrimoniales, ainsi que le *Blechnum* en épi (*Blechnum spicant*), particulièrement abondant localement (Figure 3). Les seules menaces qui pourraient impacter ces milieux viennent des pratiques menées sur le golf, situé immédiatement en amont de la Mare Tornibus : emploi d'herbicides et de fertilisants pouvant dégrader la qualité des eaux, modification du fonctionnement de l'hydrosystème lors de la création du golf (compactage du sol modifiant l'infiltration des eaux de surface...).



**Figure 3** : Boisement tourbeux riche en *Blechnum* en épi

#### **Clairière forestière**

Parmi les autres milieux du site, la clairière forestière de la Mare Tornibus ne présente actuellement pas d'intérêt floristique particulier, mais elle possède un potentiel de restauration pour la flore en raison de son caractère humide, mais également pour la faune. C'est en bordure de cette clairière qu'avait été observée la Linaigrette à feuilles étroites, aujourd'hui disparue. Cette clairière est désormais en grande partie envahie par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), par de jeunes Frênes (*Fraxinus excelsior*) et par l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*). Les figures 4 et 5 illustrent ces observations.



**Figure 4** : Colonisation de la clairière par la Fougère aigle



**Figure 5** : Envahissement du bas de la clairière par de jeunes frênes et par l'Angélique sauvage

## II- Plans d'eau de Cannes-Ecluse

### II.1 Présentation

Le site des « Plans d'eau de Cannes-Ecluse » (Figure 6) fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis juillet 1999. Localisé dans le département de la Seine-et-Marne sur la commune de Cannes-Ecluse, il est composé de deux grandes unités, l'une d'elles étant la Réserve Naturelle Régionale des Seiglats, qui totalisent une surface de 237 hectares.

Le classement de ce site est justifié par la présence d'un cortège d'espèces d'oiseaux spécialistes lié au milieu aquatique.

Ce site se caractérise par une diversité de milieux, parmi lesquels les milieux aquatiques occupent une place prépondérante. La surface du site est en effet dominée par de grands plans d'eau, auxquels sont notamment associés des herbiers enracinés des eaux calmes mésotrophes à eutrophes, des cariçaies des eaux eutrophes en ceinture d'étang, des mégaphorbiaies mésotrophes, des boisements riverains mésohygrophiles à hygrophiles ...

Outre ces végétations aquatique et humide, le site présente également des végétations des prairies mésophiles et eutrophes, de friches sèches, occupant une surface importante à l'échelle de l'APPB, de fourrés mésophiles à mésohygrophiles, de zones de cultures ...

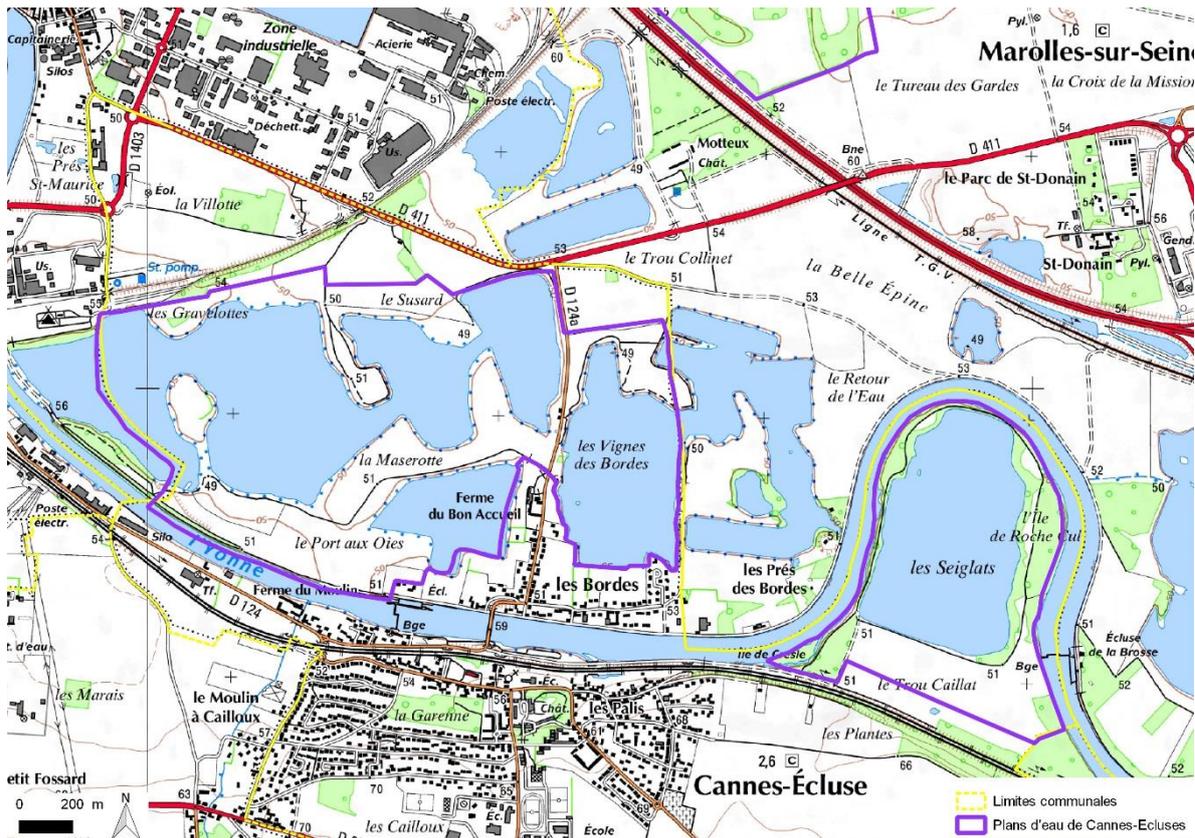


Figure 6 : Localisation de l'APPB des « Plans d'eau de Cannes-Ecluse » - Source IGN

## II.2 Enjeux floristiques

La liste des espèces à fort enjeu (espèces protégées au niveau régional et/ou inscrites dans les catégories de menaces les plus élevées de la liste rouge régionale) est présentée dans le Tableau 3. Toutes périodes confondues (avant et après 2000), deux taxons à fort enjeu sont mentionnés sur le site :

- **Euphorbe verruqueuse (*Euphorbia flavicoma* subsp. *verrucosa*)** : « **Vulnérable (VU)** » protégée régionale ;
- **Menthe pouliot (*Mentha pulegium*)** : « **En danger (EN)** ».

Ces deux taxons n'ont pas fait l'objet de nouvelles observations en 2017.

Tableau 3 : Synthèse des taxons patrimoniaux cités de l'APPB de Cannes-Ecluse

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Rar. IDF 2016	Nb. Maille>2000	Cot. UICN IDF	Prot.	Dernière observation	Commentaire
<i>Euphorbia flavicoma</i> subsp. <i>verrucosa</i> (Fiori) Pignatti, 1973	Euphorbe verruqueuse	RRR	8	VU	PR	2005	/
<i>Mentha pulegium</i> L., 1753	Menthe pouliot	RR	31	EN	/	2005	/

L'Euphorbe verruqueuse (*Euphorbia flavicoma* subsp. *verrucosa*) se développe au sein des prairies de fauche courtement inondables ainsi que les pelouses calcicoles sèches. Cette donnée ne paraît pas étonnante au regard des milieux en place.

La Menthe pouliot affectionne quant à elle les bords d'étangs et des mares subissant un assèchement estival. C'est une espèce neutro-acidophile, mésotrophile, à légère tendance thermophile. Il n'est donc pas étonnant que l'espèce y ait été notée malgré l'absence d'observation en 2017.

**La création de cet APPB n'ayant pas été motivée par la présence d'espèce végétale, et la localisation des taxons patrimoniaux à disposition n'étant pas précise, l'inventaire du site mené les 4 et 5 juillet 2017 a consisté à rechercher ces espèces dans les milieux potentiels de développement et à réaliser des inventaires généraux dans chaque grand type de milieu.**

### II.3 Secteurs à enjeux et menaces

#### Milieux aquatique et humide

Ce site s'intègre à la région naturelle de la Bassée et, comme l'ensemble de cette dernière, son intérêt réside dans l'importante surface qu'occupent les plans d'eau et les milieux humides (Figure 7) qui lui sont rattachés, tant du point de vue de la flore et des végétations que de la faune. Ces milieux jouent un rôle primordial dans la trame bleue locale et régionale.



**Figure 7** : Un des plans d'eau du site et un boisement riverain associé (à gauche) et mégaphorbiaie mésotrophe au sud-ouest de l'étang des Seiglats (à droite)

Certaines zones d'étangs sont localement colonisées par des herbiers de Grand Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*) et d'Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*), en formation monospécifique à paucispécifique. Dans ce dernier cas, ces espèces se développent avec la Grande naïade (*Najas marina*), le Potamot à feuilles pectinées (*Stuckenia pectinata*) ou le Cornifle immergé (*Ceratophyllum demersum*), espèces des herbiers enracinés des eaux calmes mésotropes à eutrophes.

Le Grand lagarosiphon et l'Elodée à feuilles étroites sont considérés comme des espèces invasives en Île-de-France. Les espèces invasives étant classées par catégorie, celles appartenant aux catégories 2, 4 et 5 sont considérées comme telles car elles entraînent des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels. Les deux espèces invasives contactées sur le site sont respectivement rattachées aux catégories 2 et 4. Elles sont donc une menace potentielle au sein des plans d'eau si leurs populations venaient à s'accroître.

## Friches sèches

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une végétation d'intérêt régional, ces friches (Figure 8) occupent une surface importante au sud du site, certains secteurs étant des zones de cultures abandonnées. Elles peuvent constituer une trame de milieu ouvert intéressante, notamment pour la faune en place (avifaune et entomofaune).

En l'absence de gestion, ces friches sont menacées par la fermeture du milieu par dynamique naturelle de la végétation.



Figure 8 : friches sèches occupant une surface importante au sud du site

## III- Île de la Théroüanne

### III.1 Présentation

Le site de l'« Île de la Théroüanne » (Figure 9) fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis août 1990. Localisé dans le département de la Seine-et-Marne sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine, le site s'étend sur une surface d'environ 1,8 hectares.

Le classement de ce site est justifié par la présence du Brochet (*Esox lucius*) et de la volonté de protéger et de conserver la frayère pour l'espèce sur le site.

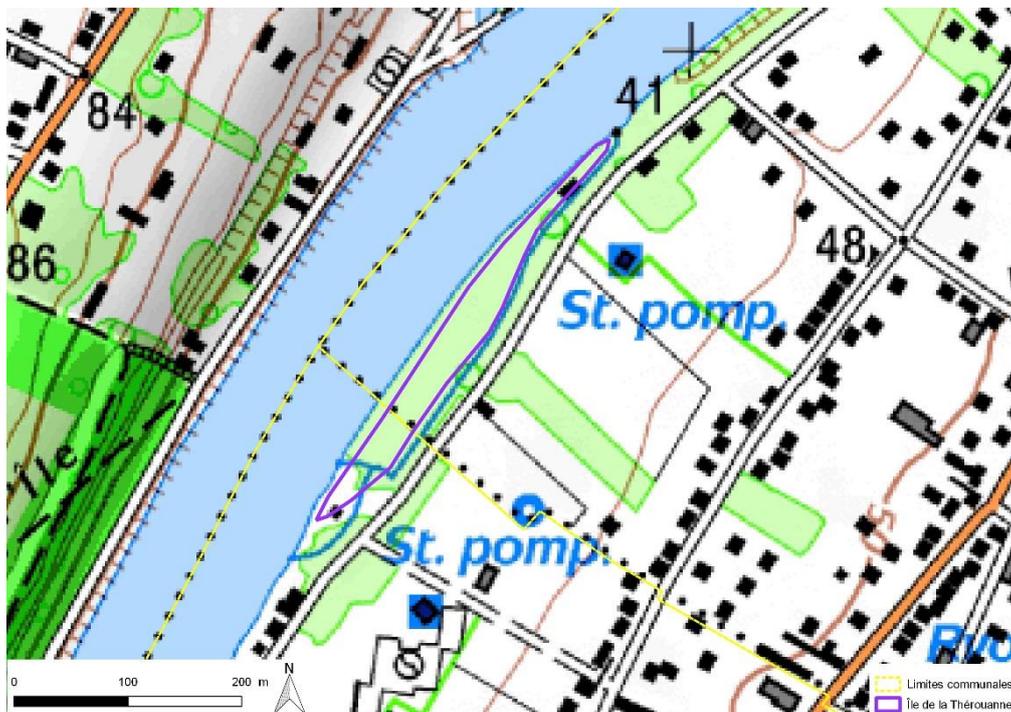


Figure 9 : Localisation de l'APPB de l'« Île de la Théroüanne » - Source IGN

Ce site est majoritairement constitué d'une aulnaie-frênaie riveraine dégradée. À ce boisement sont associés une végétation aquatique ponctuelle, caractérisée par la présence de plusieurs espèces exotiques vraisemblablement plantées, une mégaphorbiaie nitrophile dégradée localisée et des ourlets nitrophiles mésophiles ombragés.

### III.2 Enjeux floristiques

Parmi les espèces inventoriées antérieurement, seule la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*) (Figure 10), protégée régionale a été signalée comme espèce à enjeu (Tableau 4). Elle y a été retrouvée en 2017 sur une grande partie du site (Figure 11), par petits patches, soit sur les berges de l'île, soit au sein du boisement. Aucune autre espèce à enjeu n'a fait l'objet d'observation sur ce site pour l'année 2017.



Figure 10 : *Cardamine impatiens*

Tableau 4 : Espèce patrimoniale citée de l'APPB de l'Île de la Thérouranne

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Rar. IDF 2016	Nb. Maille>2000	Cot. UICN IDF	Prot.	Dernière observation	Commentaire
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	Cardamine impatiente	AR	84	LC	PR	2017	/

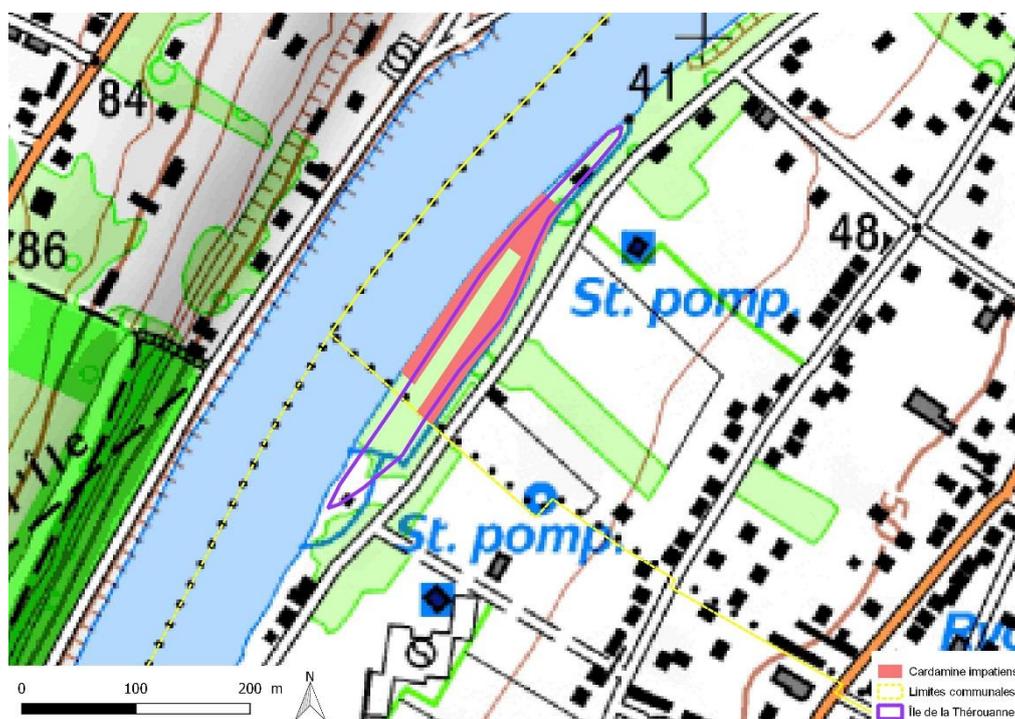


Figure 11 : Localisation de *Cardamine impatiens* sur le site en 2017 - Source IGN

L'inventaire du site, mené le 5 juillet 2017, a consisté à rechercher la *Cardamine impatienta* et à réaliser des relevés floristiques au sein de chaque grand type de milieu.

### III.3 Secteurs à enjeux et menaces

La quasi-totalité du site présente un enjeu puisqu'elle est constituée d'une aulnaie-frênaie riveraine (Figure 12), végétation remarquable pour l'Île-de-France et habitat communautaire prioritaire (91E0\*), bien qu'elle soit dégradée. La strate arborée est relativement dense et constituée d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), de Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) ... La strate arbustive est éparse avec des espèces caractéristiques de ce boisement comme le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*) et la Viorne obier (*Viburnum opulus*), tandis que la strate herbacée y est dense avec des tapis de Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), de Ronce bleue (*Rubus caesius*), de Pariétaire officinale (*Parietaria officinalis*) ...



Figure 12 : Aperçu de l'aulnaie-frênaie

Cette végétation joue notamment un rôle fonctionnel et paysager en participant entre-autre à la régulation de l'hydrosystème (épuration des eaux, prévention du risque d'inondation, rétention des sédiments, protection des rives...).

Malgré son classement en APPB, la présence de l'homme est assez marquée sur le site avec la plantation d'espèces aquatiques exotiques, la présence de barques et de bâches sur les berges, d'un coin barbecue et d'une grande cabane en bois au nord du site. Près de l'entrée, une ouverture du milieu a également été réalisée récemment (coupe de ligneux et fauche/gyrobroyage de la strate herbacée).

## IV- Coteaux calcaires de la Grande-Paroisse

### IV.1 Présentation

Le site des « Coteaux calcaires de la Grande Paroisse » fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 2003. Il se situe dans le département de Seine-et-Marne sur la commune de la Grande-Paroisse et s'étend sur 13 hectares. Il se subdivise en deux entités distinctes qui s'étirent sur le versant calcaire de la vallée de la Seine.

Le classement de ce site résulte de la présence de plusieurs espèces protégées dont une espèce végétale : le Polygale amer (*Polygala amarella* Crantz, 1769).

### IV.2 Enjeux floristiques

La liste des espèces à fort enjeu (espèces protégées au niveau régional et/ou inscrites dans les catégories de menaces les plus élevées de la liste rouge régionale) est présentée dans le Tableau 5.

Toutes périodes confondues (avant et après 2000), 6 espèces à fort enjeu ont été mentionnées sur le site :

- **1 espèce protégée à l'échelle régionale ;**
- **2 espèces « En danger critique (CR) » ;**
- **2 espèces « En danger » (EN) ;**
- **2 espèces « Vulnérables » (VU) ;**

**Tableau 5** : Liste des espèces patrimoniales observées sur le site des « Coteaux calcaires de la Grande Paroisse ».

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Rar. IDF 2016	Nb. Maille> 2000	Cot. UICN IDF	Prot.	Dernière observation	Commentaire
<i>Crepis pulchra</i> L., 1753	Crépide élégante	RRR	12	EN		2017	
<i>Lactuca perennis</i> L., 1753	Laitue vivace	RRR	16	CR		2017	non revue depuis 1920
<i>Ononis pusilla</i> L., 1759	Bugrane naine	RR	42	EN		2017	
<i>Vicia lutea</i> L., 1753	Vesce jaune	RR	38	VU		2017	
<i>Malva setigera</i> Spenn., 1829	Guimauve hérissée	R	53	VU		2007	
<i>Polygala amarella</i> Crantz, 1769	Polygale amer	RRR	11	CR	PR	2000	

Parmi ces espèces, deux n'ont malheureusement pas été observées lors des inventaires menés en juin 2017 et notamment le Polygale amer (*Polygala amarella* Crantz, 1769) qui a motivé, pour partie, le classement du site en APPB. La non-observation de cette espèce ne peut pour autant être considérée comme une disparition effective compte tenu de la difficulté d'accès aux habitats potentiellement favorables à l'espèce et du peu de précision dans la localisation historique de l'espèce. Des prospections complémentaires, peut-être plus précoces, pourraient permettre de la retrouver.

La Guimauve hérissée (*Malva setigera* Spenn., 1829) n'a pas été revue également.

Néanmoins, ce site conserve un intérêt floristique certains :

- **Il abrite l'une des rares populations régionales de Laitue pérenne (*Lactuca perennis* L., 1753).** Cette espèce n'avait plus été observée sur la commune de la Grande Paroisse depuis près d'un siècle (Dernière mention faite en 1920). Deux populations de faible effectif ont été observées en bas de versant, à proximité immédiate de la route. Aucune menace directe ne pèse actuellement sur ces stations.
- **Ce site possède indéniablement l'une des plus importantes populations régionales de Bugrane naine (*Ononis pusilla* L., 1759).** Cette petite légumineuse considérée « En

Danger » sur le territoire francilien, s'observe en de nombreuses localités de l'entité ouest du site, sur les pentes les plus abruptes, générées par la création de la route. On dénombre plus d'un millier d'individus.

- **Par la présence d'une petite population de Crépide élégante (*Crepis pulchra* L., 1753).** Cette espèce commensale des cultures a, au même titre que les espèces de même écologie (espèces messicoles), disparu de la grande majorité de ses stations historiques. Cette espèce trouve refuge sur le site, au contact du mur de soutènement de la route. Un peu plus de dix individus ont été identifiés sur site.



**Figure 13** : Crépide élégante (*Crepis pulchra* ; A) ; Laitue pérenne (*Lactuca perennis* ; B) et Bugrane naine (*Ononis pusilla* ; C)

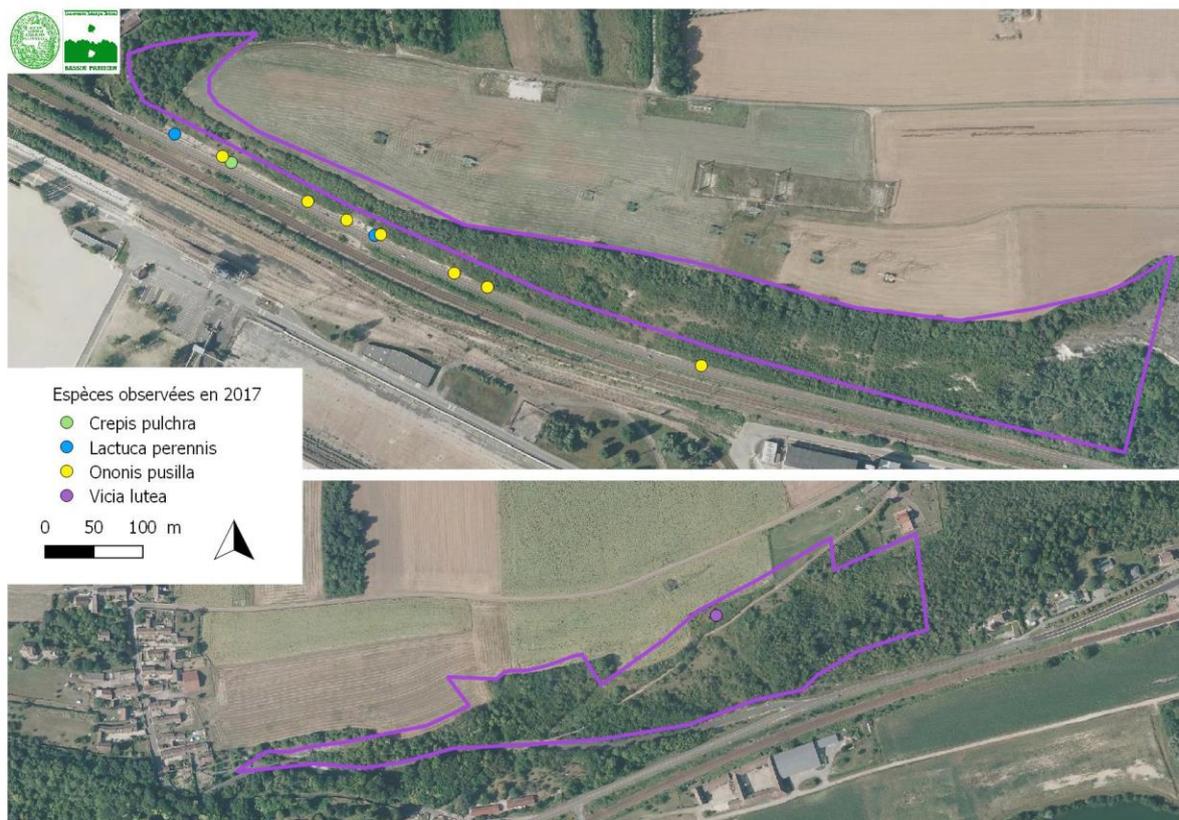


Figure 14 : Localisation des espèces patrimoniales observées en 2017

### IV.3 Secteurs à enjeux et menaces

Les enjeux du site se concentrent sur les espaces ouverts du périmètre. Trois habitats peuvent être individualisés. Leur localisation est pour partie présentée sur la carte page 19.

#### 1. Les pelouses calcicoles

Les pelouses calcicoles constituent des végétations/habitats à très forte valeur patrimoniale. Deux types de pelouses peuvent être individualisés sur le site. Les plus sèches se situent sur les pentes abruptes du bord de route (Figure 15). Elles résultent principalement de la création de la D39 qui longe le site. La forte déclivité et l'exposition sud du versant occasionnent des conditions de sécheresse particulièrement forte qui favorisent l'expression d'espèces xérophiles. C'est dans ce contexte que se retrouve en plusieurs points la Laitue pérenne (*Lactuca perennis*) et la Bugrane naine (*Ononis pusilla*). Compte tenu des fortes contraintes environnementales, la dynamique forestière est lente et aucune menace directe n'a été détectée. D'autres pelouses, à plus faible déclivité sont légèrement moins sèches (pelouses mésoxérophiles, Figure 16). Elles sont floristiquement plus diversifiées mais exemptes d'espèces les plus patrimoniales précédemment citées. La dynamique forestière de ces pelouses est plus rapide et l'absence de gestion sur ce coteau a occasionné la fermeture progressive de la majorité d'entre-elles. Seule une station peut encore être considérée en

bon état de conservation. C'est au sein de ces pelouses que le Polygale amer (*Polygala amarella*) devait/doit être présent. Compte tenu de la régression supposée de cet habitat sur site il est possible que l'espèce ait fortement régressé voire disparu du site. Il n'est cependant pas possible de statuer fermement sur ce point.



**Figure 15 :** Pelouse calcicoles xérophile à Bugrane naine (*Ononis pusilla*) **Figure 16 :** Pelouse mésoxérophile en bon état

## 2. Les dalles calcaires.

Ponctuellement, s'observent sur le haut du versant, des affleurements calcaires (Figure 17). Ceux-ci constituent des habitats spécifiques, dominés par les orpins (*Sedum album*, *Sedum acre*...). Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été identifiée sur ces petites dalles. Cet habitat est néanmoins d'intérêt patrimonial en Île-de-France. Il est rarement rencontré en milieu naturel et potentiellement favorable à certaines espèces végétales patrimoniales (*Hornungia petraea* entre autre). La fermeture des espaces ouverts constitue une menace réelle pour cet habitat.

## 3. Les ourlets calcicoles

Les ourlets calcicoles supplantent progressivement les pelouses du site. Ils sont largement majoritaires au sein des espaces ouverts et témoignent donc de la trajectoire défavorable du site liée à l'absence d'une gestion adaptée des espaces naturels. Ces ourlets se caractérisent par une strate herbacée plus haute et dense, dominée par le Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestre*). L'intérêt environnemental de cet habitat est moindre comparativement aux pelouses calcicoles. La présence du Polygale amer (*Polygala amarella*) est potentielle au sein de ces ourlets.

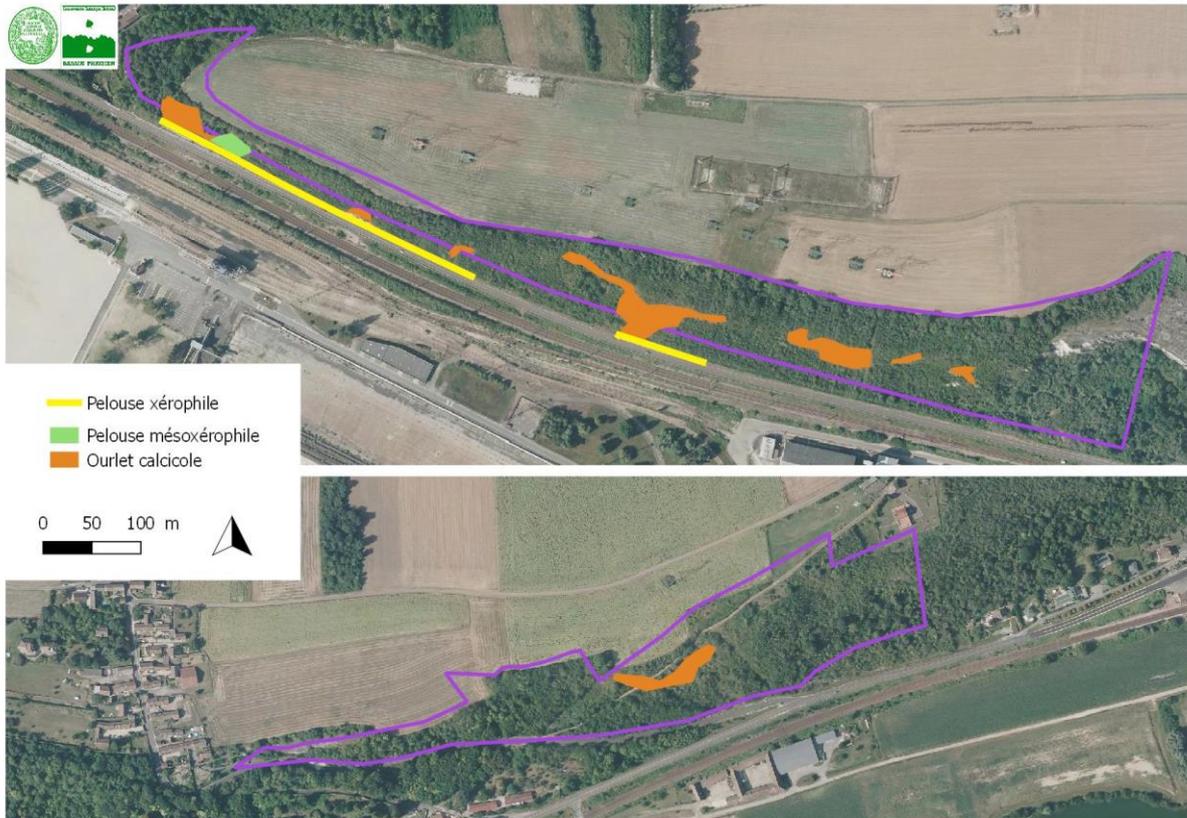
Le maintien des espaces ouverts et en premier lieu des pelouses constitue l'objectif de gestion prioritaire pour ce site. Les contraintes topographiques constituent cependant un frein à la réalisation de cet objectif. La mise en place d'un éco-pâturage serait la mesure de gestion la plus adaptée aux contraintes et la plus favorable au retour dans un bon état des pelouses et des espèces qui leurs sont inféodées (dont le Polygale amer).



**Figure 17** : Affleurement calcaire colonisé par les orpins.



**Figure 18** : Ourlet calcicole dérivant de la dynamique progressive des pelouses calcicoles.



**Figure 19** : Localisation des espaces ouverts d'intérêt

## Conclusion

Toutes les espèces pour lesquelles les sites étudiés ont été originellement désignés en APPB n'ont pas été à nouveau observées en 2017.

Néanmoins, plusieurs autres espèces d'intérêt ont fait l'objet d'observations en 2017. Force est de constater que ces sites présentent tout de même un intérêt fort pour la flore et les habitats en place.

Une attention particulière doit donc être portée à ces sites et particulièrement aux habitats hébergeant les espèces patrimoniales observées en 2017. Il est ainsi préconisé de surveiller et/ou d'intervenir sur plusieurs secteurs des sites prospectés pour maintenir les cortèges d'espèces caractéristiques de certains milieux et pour assurer leur bon état de conservation. Ces sites abritent également des végétations d'intérêt régional et/ou communautaire dont la préservation est primordiale.



Conservatoire Botanique National



# Pour en savoir plus :

<http://www.cbnbp.mnhn.fr>

**Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle.**

#### Ses missions

- La **connaissance** de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels.
- L'identification et la **conservation** des éléments rares et menacés de la flore et de la végétation *in situ* et *ex situ* ;
- La fourniture aux pouvoirs publics (État, Collectivités territoriales, Établissements publics...), aux gestionnaires et aux partenaires d'un **concours technique et scientifique** pouvant prendre la forme de missions d'expertise ;
- L'**information** et l'**éducation** du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

#### Sa labellisation

- un agrément national conféré par le ministère en charge de l'environnement (JO du 07/07/1998, JO du 26/12/2003, JO du 17/05/2010) ;

**Le Conservatoire intervient sur un périmètre constitué de quatre régions (Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Île-de-France), correspondant au cœur du Bassin parisien.**



**Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est membre de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.**

**Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle.**

#### Ses missions

## Contacts

### Conservatoire botanique national du Bassin parisien

#### Muséum national d'Histoire naturelle

Directeur : Frédéric Hendoux

Directeur scientifique adjoint : Sébastien Filoche

61, rue Buffon - CP53

75005 PARIS

Tél. : 01 40 79 35 54 - Fax : 01 40 79 35 53

E-mail : [cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)

#### Délégation Bourgogne

Responsable : Olivier Bardet

Maison du Parc Naturel Régional du Morvan  
58230 SAINT-BRISSON

Tél. : 03 86 78 79 60 - Fax : 03 86 78 79 61

E-mail : [obardet@mnhn.fr](mailto:obardet@mnhn.fr)

#### Délégation Centre

Responsable : Jordane Cordier

DREAL Centre - BP6407

5, avenue Buffon - 45064 ORLEANS Cedex 2

Tél. : 02 36 17 41 31 - Fax : 02 36 17 41 30

E-mail : [jcordier@mnhn.fr](mailto:jcordier@mnhn.fr)

#### Délégation Champagne-Ardenne

Responsable : Frédéric Hendoux

30, Chaussée du Port - CS 50423

51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Tél. : 03 26 65 28 24

E-mail : [hendoux@mnhn.fr](mailto:hendoux@mnhn.fr)

#### Délégation Île-de-France

Responsable : Jeanne Vallet

61, rue Buffon - 75005 PARIS

Tél. : 01 40 79 56 47 - Fax : 01 40 79 35 53

E-mail : [jvallet@mnhn.fr](mailto:jvallet@mnhn.fr)